



centre démocrate *humaniste*  
La Présidente

**Monsieur Marc GILBERT,  
Capitaine-Commandant  
Président de la Fédération Royale des  
Corps de Sapeurs-Pompiers de Belgique**

**Rue des Vignes, 2  
5060 SAMBREVILLE**

Bruxelles, le

**Nos Réf. : JM/RS/100108**  
***(A rappeler dans toute correspondance, merci)***

Monsieur le Président,  
Cher Monsieur Gilbert,

Suite à notre réunion de travail du jeudi 7 janvier 2010, en présence de Melchior Wathelet, Secrétaire d'Etat, et de Vanessa Matz, Secrétaire politique du cdH, au cours de laquelle nous avons fait le point sur la meilleure manière de travailler en vue d'arriver à une mise en œuvre rapide de la réforme des services d'incendie et de secours, je vous réitère la volonté du cdH de doter tous les pompiers d'un statut digne de leur profession.

Je vous réaffirme mon soutien total à la protection de cette profession courageuse et indispensable comme le souligne judicieusement la Fédération Royale des Corps de Sapeurs-Pompiers de Belgique. Je souhaite que tous les moyens humains et financiers soient mis en œuvre en 2010 en vue d'aboutir à cette indispensable réforme.

La sécurité civile du citoyen impose de pouvoir bénéficier de services d'incendie et de secours performants, composés de sapeurs-pompiers motivés, estimés et reconnus qui disposent des moyens matériels nécessaires et parfaitement adaptés à leurs difficiles conditions de travail.

Le cdH estime que la concertation syndicale doit se faire le plus rapidement possible afin de régler la question du temps de travail des sapeurs-pompiers volontaires ainsi que du détachement du personnel communal et provincial dans les centres téléphoniques de secours.

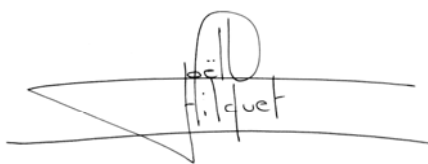
Il est indéniable que des moyens financiers supplémentaires doivent être dégagés, dès 2010, pour assurer la formation des sapeurs-pompiers, poursuivre la modernisation de leur équipement tout en préparant une plus large réflexion sur la création de nouvelles zones de secours. Le financement de ces zones doit également être revu afin que les

charges nouvelles ne reposent pas exclusivement sur le budget des autorités communales.

Pour le cdH, il est essentiel que toutes les associations professionnelles de sapeurs-pompiers professionnels et volontaires de Belgique soient associées à la totalité des travaux préparatoires à ces importantes réformes. Les représentants des pompiers, plus que quiconque, peuvent conseiller le Gouvernement Fédéral sur la meilleure manière d'aborder cette refonte des services civils de secours et d'incendie, forts de leur expérience et de leur enthousiasme.

Avec Melchior Wathelet et Vanessa Matz à leur niveau respectif, nous mettrons tout en œuvre pour assurer la défense de votre profession qui mérite plus de considération et d'attention de la part des autorités fédérales.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, Cher Monsieur Gilbert, l'expression de ma meilleure considération.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. Milquet', is written over a horizontal line. The signature is stylized and somewhat abstract.

**Joëlle MILQUET,**  
Présidente du cdH